



DOSSIER DE PRESSE

Comité exécutif du
**Conseil national
de l'industrie**

9 avril 2021



Sommaire

Edito du Premier ministre.....	4
Relance de l'industrie.....	6
Chiffres-clés	7
Zoom sur les appels à projets.....	9
Actualisation des contrats stratégiques de filières	13
Transition écologique	14
Souveraineté et Compétitivité.....	18
Cohésion.....	21
Solidarité avec les PME.....	24
Filière « Solutions Industrie du Futur »	27

Édito du Premier ministre



La sortie de la crise sanitaire, nous la devons au déploiement de notre campagne vaccinale, à l'esprit de responsabilité de tous les Français, mais aussi à la mobilisation des forces vives de notre économie.

Avec 3,2 millions de salariés et 240.000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire, l'industrie française reste l'épine dorsale de l'économie de notre pays. Elle est donc à ce titre la pièce maîtresse de la relance dont la France a besoin. C'est avec l'industrie que nous atteindrons les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de transition écologique. C'est encore avec l'industrie que nous parviendrons à restaurer la souveraineté économique de la France. Une souveraineté dont la crise sanitaire nous a rappelé qu'elle était vitale dans des secteurs comme ceux de la santé, des nouvelles technologies ou de l'agroalimentaire. C'est enfin l'activité industrielle qui nous permettra de défendre les emplois d'aujourd'hui, mais aussi de créer les emplois de demain.

Le plan de relance est donc avant tout à mes yeux un plan de réarmement industriel. Il l'est par la hauteur de l'investissement de l'Etat : 35 milliards d'euros sur deux ans, de 2020 à 2022. Avec notamment la baisse des impôts de production, une mesure qui bénéficie fortement à l'industrie et à sa compétitivité. Il l'est aussi par un partenariat inédit que nous avons noué avec les collectivités territoriales, car le maillage économique de la France, c'est d'abord son maillage industriel. Il l'est enfin par la rapidité de son déploiement, comme le prouvent les excellents résultats des appels à projet que nous avons lancés pour renforcer notre souveraineté industrielle. Aujourd'hui, ce sont plus de 120 nouveaux projets qui vont pouvoir bénéficier du plan de relance. Ils viennent s'ajouter à plus de mille projets auxquels l'Etat a décidé d'apporter sa confiance.

C'est pour soutenir cet enthousiasme et cet afflux de candidature que j'ai décidé de prolonger jusqu'en septembre les appels à projet dédiés à l'industrie, et d'ouvrir à nouveau le guichet « Industrie du futur » prochainement avec une mobilisation de 175 millions d'euros à la clef.

Aujourd'hui, chaque filière de notre industrie dispose de contrats qui intègrent les enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion sociale, qui sont l'esprit même du plan de relance. Pour se tenir au plus près de l'innovation, le Gouvernement a même décidé la création d'une filière dédiée aux solutions pour l'industrie du futur qui rassemble 32.000 entreprises et plus d'un demi-million de salariés. Dans ce cadre, de façon à accélérer la modernisation de notre industrie, car c'est la clef de sa compétitivité, nous allons ouvrir avec la filière une plateforme numérique qui offrira à tous les industriels les solutions innovantes nécessaires à leur transformation. C'est en mettant ces moyens à la disposition de notre économie, que nous tournons résolument l'industrie française vers le futur.

Cet avenir, il n'est pas uniquement technologique ; il est humain. C'est la raison pour laquelle la formation des jeunes dans l'entreprise est la priorité de mon gouvernement.

Construire la France de 2030, ce n'est pas un slogan politique. C'est le mariage entre deux volontés : celle de l'Etat et celle des entreprises industrielles. Chaque fois que ces deux volontés se sont associées, la France a été grande. L'union de ces deux volontés doit donc permettre aujourd'hui de sortir la France de la crise et de construire la grande politique industrielle dont le pays a besoin.

Relance de l'industrie

Avec la pandémie de COVID-19, la France, comme tous les pays du monde, a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire sans précédent. Les répercussions sur notre économie sont massives. Sur l'année 2020, le produit intérieur brut (PIB) a diminué de 8,3% par rapport à l'année précédente. L'activité industrielle a été significativement impactée avec un niveau d'activité en janvier dernier inférieur de 10% à celui connu avant la crise. Par ailleurs, la crise que nous traversons a mis en exergue la relative dépendance de notre économie à certains biens essentiels provenant de l'étranger, comme dans les industries de santé ou dans l'électronique.

Le plan France Relance prévoit ainsi sur 2 ans, de 2020 à 2022, d'investir près de 35 milliards d'euros spécifiquement pour l'industrie française. Cette crise doit se muer en une opportunité de transformer en profondeur l'industrie et de consacrer son entrée dans la quatrième révolution industrielle. L'industrie de demain sera ainsi plus **compétitive**, plus **intelligente** et plus **verte**.

- **Plus compétitive**, car nous poursuivons la politique d'amélioration de notre attractivité en baissant les impôts de production, à hauteur de 20 milliards d'euros sur deux ans.
- **Plus intelligente**, car nous encourageons la modernisation et la relocalisation des filières industrielles par des appels à projets dotés de plus de 2 milliards d'euros. Parallèlement, le quatrième plan d'investissement d'avenir doit permettre le financement de filières stratégiques et impulser une montée en gamme inédite avec une enveloppe de 12,5 milliards d'euros.
- **Plus verte**, car nous consacrons 1,2 milliards d'euros sur deux ans à des projets industriels de décarbonation.

Ce sont donc près de 35 milliards d'euros, de 2020 à 2022, qui sont spécifiquement investis pour l'industrie française dans le cadre du plan France relance.

Notre ambition pour l'industrie s'inscrit dans la réalité d'une économie qui demeure globalisée. D'une part, cela suppose une vigilance renouvelée en matière de protection de nos actifs stratégiques. C'est pourquoi le gouvernement s'est montré ferme sur le sujet de la souveraineté économique et a renforcé le contrôle des investissements étrangers. D'autre part, cela implique une coopération renouvelée avec nos partenaires européens. Les projets importants d'intérêt européen commun nous permettent de nouer de véritables alliances industrielles, en cohérence avec l'objectif d'autonomie stratégique de l'Europe.

La mobilisation des filières industrielles passera également par leur engagement dans les appels à projets européens, comme celui du Conseil européen de l'innovation. La présidence française de l'Union européenne, à partir de janvier 2022, nous permettra d'approfondir la réflexion commune sur le sujet, particulièrement en matière de politique de la concurrence et de politique commerciale.

Dans cet objectif transverse du développement d'une industrie assurant à la fois notre souveraineté, la sauvegarde de nos emplois et la transition écologique, le concours des filières du Conseil national de l'industrie est indispensable. L'ensemble des mesures de France relance, moins d'un an après leur lancement, ont d'ores et déjà démontré leur pertinence et ont des résultats significatifs, grâce à une mobilisation sans faille des industriels.

Relance de l'industrie : chiffres clés

Déploiement des appels a projet du plan de relance industriel

+ 4570

Dossiers complets déposés sur les AàP industrie pour 2020

1 367

Lauréats des différents dispositifs du plan de relance de l'industrie

1,6Md€

D'aides accordées par l'Etat

6,3Mds€

D'investissements réalisés par les industriels

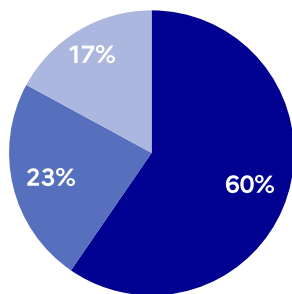
106 000

Emplois créés ou confortés

Répartition selon le type d'entreprise

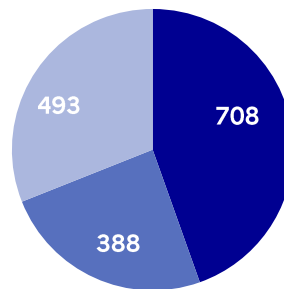
NOMBRE DE LAURÉATS

■ TPE / PME ■ ETI ■ Grande entreprise



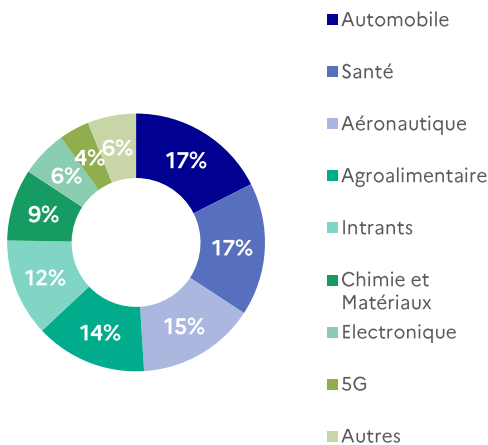
AIDES ACCORDÉES (M€)

■ TPE / PME ■ ETI ■ Grande entreprise

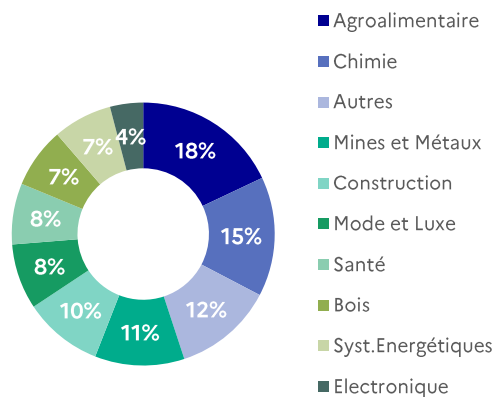


Répartition des aides selon les filières industrielles (M€)

VOLET NATIONAL



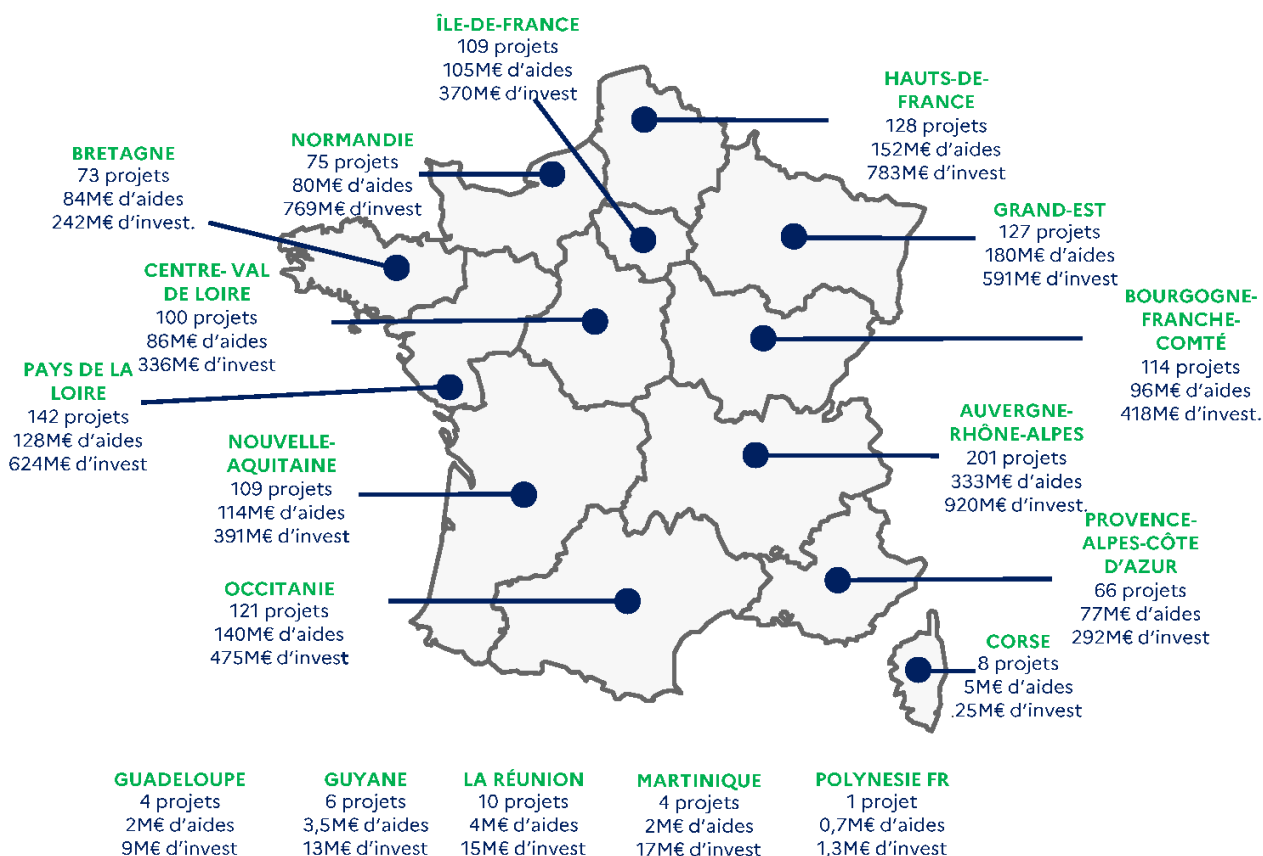
VOLET TERRITORIAL



Cartographie des lauréats et aides accordées par région



PROJETS LAURÉATS ET AIDES ACCORDÉES PAR RÉGION



Un portail de data visualisation territorialisée a été conçu par la Direction générale des Entreprises (DGE), avec l'appui du Bercy Hub du secrétariat général de Bercy, pour faciliter l'accès et la visualisation des données relatives aux projets lauréats des différents appels à projets lancés dans le cadre de France Relance. Ces données publiées en open data concernent les projets lauréats de six mesures de France Relance dans l'industrie :

<https://datavision.economie.gouv.fr/relance-industrie>

Relance de l'industrie : zoom sur les appels à projet

Moderniser les filières aéronautique et automobile

Les deux filières automobile et aéronautique, piliers de l'industrie française, ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire. C'est pourquoi des plans de soutien sectoriels ont été annoncés dès le printemps 2020, intégrant un appel à projets dédié à chacune de ces deux filières. Ouverts depuis le 1^{er} septembre 2020, ils font l'objet d'une forte sollicitation de la part des entreprises des deux secteurs.

L'appel à projets est destiné aux entreprises qui souhaitent investir en vue d'accélérer :

- une modernisation ou transformation numérique ;
- une diversification de leur production ;
- une amélioration de la performance environnementale.

En 2020, près de **1 350 dossiers complets ont été reçus** (dont environ 650 pour l'aéronautique et 800 pour l'automobile). Au terme des instructions, **492 projets ont été retenus**, dont 244 pour l'aéronautique et 248 pour l'automobile, recevant près de **432 millions d'euros d'aides** (dont 197 millions d'euros pour l'aéronautique et 235 millions d'euros pour l'automobile) couvrant **1,18 milliards d'euros d'investissements industriels** (dont 470 millions d'euros pour l'aéronautique et 711 millions d'euros pour l'automobile).





(Re)localiser la production dans les secteurs critiques

L'appel à projets vise à soutenir des investissements de (re)localisation industrielle, dans des secteurs identifiés comme critiques, pour réduire notre dépendance à des productions hors de France et d'Europe.

Ouvert le 31 août 2020, cet appel à projet est ciblé autour de 5 secteurs critiques : Santé, Agroalimentaire, Electronique, Intrants essentiels à l'industrie (chimie, métaux et matières premières) et 5G. Sur le secteur Santé, ce dispositif est spécifiquement renforcé pour agir dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 : un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renforcer notre résilience sanitaire est ouvert depuis juin 2020, dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA).

En 2020, près de **848 dossiers complets ont été déposés**. Au terme des instructions, **273 projets ont été retenus et bénéficient d'aides d'État à hauteur de 462 millions d'euros pour soutenir des investissements industriels s'élevant à plus de 1,8 milliards d'euros**. Ils représentent près de 11 300 emplois créés et 27 000 confortés.

Le Gouvernement présente aujourd'hui les 113 derniers lauréats 2020 du volet (re)localisation de ces appels à projets, dans un dossier dédié, et annoncera prochainement les premiers lauréats 2021 qui auront été sélectionnés après le dépôt de leur dossier le 26 janvier dernier.

Face au succès de l'ensemble de ces volets – Automobile, Aéronautique et Relocalisation – le Gouvernement décide également aujourd'hui d'une prolongation de ces dispositifs, en prévoyant une relève supplémentaire en septembre prochain.

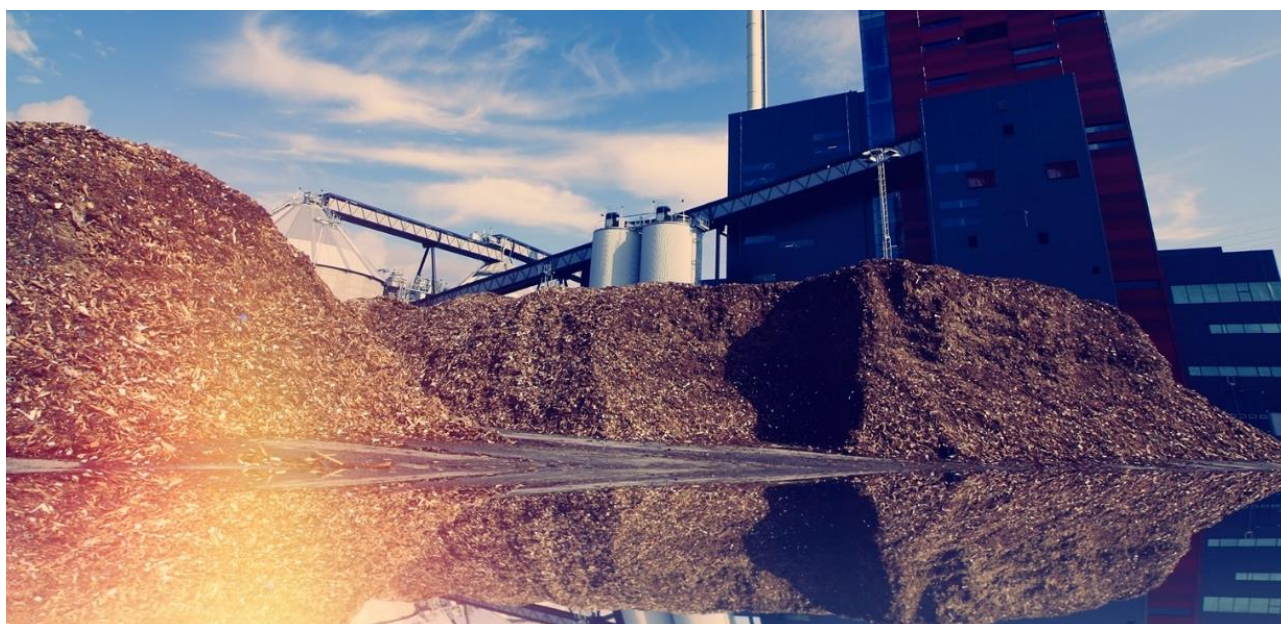
Les entreprises peuvent continuer à déposer leurs dossiers de candidatures sur la plateforme de Bpifrance, d'ici la prochaine relève prévue au 1^{er} juin :

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Accélérer la transition écologique de l'industrie

Afin d'atteindre l'objectif fixé par la SNBC de baisse de 81% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie d'ici 2050 par rapport à 2015, le Gouvernement a complété avec France Relance les dispositifs existants, comme le fonds chaleur, le fonds économie circulaire et le dispositif de certificat d'économie d'énergie (CEE) par exemple. De nouveaux dispositifs ont été mis en place autour de deux axes :

- le soutien à l'investissement dans des projets de décarbonation des procédés et des utilités via l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matières alternatifs. Un appel à projets est dédié aux projets d'envergure, tandis qu'un guichet est ouvert pour les projets plus standards ;
- le soutien à l'investissement et au fonctionnement pour la production de chaleur bas carbone, à travers deux appels à projets, l'un dédié à la chaleur issue de biomasse, l'autre à la chaleur issue de Combustibles solides de récupération (CSR).



Au total, **70 lauréats** ont déjà été sélectionnés dans le cadre des appels à projets conduits en 2020 pour l'efficacité énergétique et la chaleur biomasse sur un total de 152 dossiers complets déposés. Le montant total d'aides accordées est de 324 millions d'euros qui financent près de **844 millions d'euros** d'investissements et **évitent de 1 million de tonnes équivalent de CO2 par an**.

Le Gouvernement présente aujourd'hui les 21 nouveaux lauréats du dispositif « Chaleur Biomasse » dans un dossier dédié.

Les entreprises peuvent déposer leurs dossiers sur les plateformes dédiées de l'ADEME et de l'ASP aux dates indiquées :

- [Décarbonation des procédés et Efficacité Énergétique – 17 mai et 14 octobre 2021](#)
- [Chaleur Biomasse](#) – 17 mai et 14 octobre 2021
- [Énergie CSR](#) – 14 octobre 2021
- [Guichet Efficacité Énergétique – en continu](#)

Soutenir les investissements industriels dans les territoires

Déployé en partenariat avec les conseils régionaux, le « Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires » vise à soutenir les projets industriels les plus structurants pour les territoires, en complément des thématiques et filières couvertes par les appels à projets nationaux du plan de relance industriel.

Doté dès juillet dernier par l'Etat de 400 millions d'euros, cet appel à projets s'inscrit dans le programme Territoire d'Industrie. La sélection des projets se fait au plus près du terrain, à travers des codécisions du préfet de région et du président du conseil régional. Le dispositif vise à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire.

Le dispositif a connu un vif succès et un déploiement rapide de ses crédits. En effet, depuis son lancement en septembre 2020 dans le cadre de France Relance, ce fonds a déjà accompagné **531 projets industriels** (dont 90% des projets sont portés par des PME et des ETI) avec **270 millions d'euros de subventions** mobilisées, correspondant à **2,5 milliards d'euros d'investissements industriels**. Ils représentent près de 14 000 emplois créés et 51 000 confortés.

Afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique, le Gouvernement et les régions ont annoncé ce 23 mars que le dispositif bénéficiera de près de **300 millions d'euros supplémentaires**, cofinancés par l'Etat et les Régions. Les entreprises peuvent continuer à candidater sur les plateformes régionales dédiées : <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>.



Actualisation des contrats stratégiques de filières

Entre mai 2018 et janvier 2020, chacun des 18 Comités stratégiques de filière (CSF) a signé avec l'Etat un contrat stratégique. Chaque contrat de filière signé avec les pouvoirs publics vise à structurer de manière concrète l'action du CSF et à recenser des projets structurants pour la filière qui engagent de manière réciproque l'Etat et les acteurs privés. Ces contrats s'organisaient autour de cinq axes: l'innovation, la transformation numérique, l'accompagnement des PME, l'internationalisation et enfin l'emploi et les compétences.

Le bilan intermédiaire des contrats de filière est probant: 220 projets structurants identifiés dans les contrats et 760 livrables prévus; 41 % des livrables ont été réalisés et 34 % sont en cours de réalisation.

Aujourd'hui, les 18 filières du CNI ont présenté au Premier ministre leurs travaux sur l'actualisation des projets de leurs contrats de filière. En effet, lors de la réunion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI) du 14 septembre 2020, le Premier ministre avait appelé les industriels à actualiser leurs contrats de filière pour y inclure les nouveaux enjeux soulevés par la crise et relever les défis économiques de l'après-crise. Ces actualisations des contrats, par voie d'avenants, s'articulent autour de quatre thématiques principales, reflétant les priorités de France Relance :

- Transition écologique

L'objectif est d'accélérer la transformation écologique de l'économie française à travers le soutien à l'innovation et des mesures comme le développement de l'économie circulaire et la décarbonation de l'industrie. Dans ce cadre, l'Etat accompagne les filières dans l'élaboration de feuilles de route de décarbonation – qui sont d'ores et déjà en cours de finalisation pour certains secteurs, et une démarche parallèle sera menée pour les 25 sites industriels les plus émetteurs sur le territoire français, avec l'élaboration de feuilles de route de décarbonation détaillées, identifiant des projets précis qui seront déployés dans les mois et années à venir.

- Souveraineté et compétitivité

Cette thématique vise à favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et à créer des emplois, grâce à l'identification de projets structurants en matière d'innovation et de développement technologique, ainsi que de souveraineté industrielle et de (re)localisation.

- Cohésion

Dans les périodes de crise, il est primordial d'éviter une hausse des inégalités. Les filières s'engagent en matière d'emploi et de formation.

- Solidarité avec les PME

Le développement et la croissance des PME, en tenant compte de leurs caractéristiques dans la période actuelle, sont maintenues à la fois au travers d'action en faveur des relations de solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants, et du renouvellement de programmes d'accélération pour les PME.

L'actualisation des contrats stratégiques de filières vient compléter les dispositifs de soutien mis en œuvre par l'Etat et permettent une collaboration étroite entre l'Etat et les industriels pour atteindre ces objectifs communs.

Transition écologique

Le plan France Relance prévoit **30 milliards d'euros destinés au financement de la transition écologique**. L'industrie tient une place particulière dans cet objectif stratégique et représente une solution d'avenir pour atteindre les objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050 fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). C'est pourquoi le gouvernement a mis en place, avec Bpifrance et l'ADEME, une offre complète d'accompagnements, allant du diagnostic initial au financement des investissements, en passant par le soutien à l'innovation.

Par ailleurs, en produisant en France, l'industrie contribue à la réduction de notre empreinte carbone par une production à proximité du consommateur avec une électricité faiblement carbonée, plutôt que d'importer des produits fabriqués loin et dans des conditions sociales et environnementales moins favorables.

Soutenir l'innovation en faveur de la transition écologique

En innovant, l'industrie permet le déploiement de nouvelles solutions pour faire évoluer nos usages : développement de moyens de transport bas carbone, économie de ressources naturelles en favorisant le recyclage ou nouvelles solutions énergétiques.

Avec le soutien du Gouvernement et des stratégies d'accélération lancées dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), les filières industrielles s'engagent pour le développement de nouvelles offres vertes et technologies d'avenir : hydrogène décarboné, moyens de transport innovants, solutions économes en énergie pour la construction de bâtiments, offre française pour la décarbonation de l'industrie, etc.

Des dynamiques de structuration et de financement de la recherche et développement ont également été initiées dans certaines filières industrielles pour lesquelles les défis technologiques sont les plus importants à relever pour réussir la transition environnementale. Des comités d'orientations de la recherche ont ainsi été structurés dans l'aéronautique (CORAC, doté de 1,5 milliards d'euros), l'automobile (CORAM, qui a déjà permis depuis juillet dernier de soutenir 27 projets de R&D à hauteur de 150 millions d'euros) et les industries navales (CORIMER), bénéficiant de crédits de France Relance, notamment dans le cadre du PIA4.

Dans le secteur des transports, les filières concernées se sont fortement mobilisées pour innover et anticiper les mutations relatives à la décarbonation et à la digitalisation des mobilités.

Pour renforcer cette dynamique de filière, dans le secteur ferroviaire, le Gouvernement annonce la mise en place d'un Comité d'orientation pour la recherche et l'innovation pour la filière ferroviaire (CORIFER). L'appel à projets, publié ce jour, est financé par le programme d'investissements d'avenir (PIA).

Décarboner l'industrie

De nombreuses mesures de France Relance participent à la réalisation de ces objectifs de décarbonation et de modernisation de l'industrie :

- **un appel à manifestation d'intérêt pour l'évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie**, pour identifier les projets industriels d'envergure susceptibles d'accompagner une décarbonation massive et rapide de l'appareil industriel ;
- un appel à projet pour l'efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie, dont le périmètre a été élargi en 2021 à la transformation des procédés au service de la décarbonation de l'industrie. Il soutient sous forme de subventions les projets d'investissement supérieurs à 3 millions d'euros visant la décarbonation par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et d'évolution des procédés ;
- **un guichet de soutien à l'investissement** pour les entreprises industrielles qui présentent des projets d'investissement inférieurs à 3 millions d'euros visant la réduction de la consommation d'énergie et la décarbonation ;
- deux appels à projet pour la production de chaleur bas carbone pour soutenir sous forme de subventions les investissements et le fonctionnement de projets de production de chaleur à partir de biomasse ou de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

D'autres mesures de France Relance œuvrent à développer des offres vertes afin de favoriser la transition écologique de l'industrie. France Relance prévoit par exemple des **mesures de verdissement des transports**, des **crédits d'impôts pour la rénovation globale des bâtiments professionnels (TPE / PME)**, de **soutien à la recherche et au développement dans les filières énergétiques** dont en particulier le nucléaire ou encore des mesures visant à **développer l'hydrogène bas carbone dans les transports et l'énergie**.

Par ailleurs, les filières industrielles se dotent progressivement de feuilles de route assorties de trajectoires de décarbonation conformes à la stratégie nationale bas carbone. Le Gouvernement accompagne en particulier ce travail sur les filières pour lesquelles les enjeux et les opportunités de baisse des émissions de CO₂ de l'industrie sont les plus structurants.



Favoriser l'écoconception des produits et l'économie circulaire

L'ADEME accompagne les industriels dans la reconception de leurs produits pour réduire leur impact environnemental. Elle soutient ainsi les différentes étapes de la démarche, du diagnostic écoconception (première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits, services, ou procédés) à la mise en œuvre des actions conduisant à la commercialisation de produits ou services à moindre impact.

Les diagnostics et les études relatives à la mise en œuvre des projets peuvent être aidées jusqu'à 70 % du montant des dépenses internes et de prestation. Les investissements accompagnant la mise en œuvre pourront également bénéficier d'une aide jusqu'à 55% des dépenses.

Par ailleurs, l'ADEME a lancé en octobre dernier la 3^{ème} édition de son dispositif ORPLAST visant à **soutenir l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits**, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.

Pour cette troisième édition, le dispositif est désormais ouvert aux ETI et grandes entreprises. Il reste naturellement accessible aux PME. Les dossiers sont à déposer dans le cadre d'un appel à projets dont les clôtures à venir sont le 1^{er} juillet 2021, le 1^{er} décembre 2021, le 1^{er} avril 2022 et le 15 septembre 2022.

Guider les PME aux premières étapes de leur transformation

Le « diag éco-flux » permet aux PME de 20 salariés ou plus de bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé en vue de générer des économies sur les flux d'eau, d'énergie, de matières premières et de déchets. Distribué par Bpifrance avec un co-pilotage et un financement de l'ADEME, ce dispositif permet de faire un état des lieux et de dresser un plan d'action visant à générer des économies financières à court terme grâce à des actions simples.

Financer les projets de transformation écologique

Bpifrance propose le prêt vert ADEME-bpifrance pour financer des opérations de transition écologique aux entreprises ayant bénéficié d'un dispositif ADEME. Grâce au financement de l'ADEME il est à taux fixe bonifié et sans garantie demandée à l'emprunteur. D'un montant compris entre 10 000 euros et 1 million d'euros, il s'adresse aux entreprises de tous secteurs, notamment industriels.

En savoir plus : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>

Transition écologique : exemples d'actions des CSF

ZOOM SUR LES ACTIONS DU CSF CHIMIE ET MATERIAUX



Entre 1990 et 2018, la filière a réduit de 63 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Aujourd'hui, la filière est mobilisée dans une nouvelle étape de réduction de ses émissions de GES.

Une première **feuille de route de décarbonation** de la filière a été établie afin de réduire de 26 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la Chimie entre 2015 et 2030. L'avenant au contrat de filière prévoit de la compléter afin de faciliter le déploiement massif de technologies de rupture et d'atteindre une trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). L'avenant prévoit également de **développer le recyclage chimique** en France, et de développer une filière de plastiques recyclés aptes au contact alimentaire, ce qui contribuera à atteindre l'objectif que la France s'est fixée de tendre vers 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025.

Avec le soutien du programme d'investissements d'avenir, la filière souhaite accélérer le développement d'une **chimie biosourcée et issue des biotechnologies industrielles**, ainsi que de nouveaux procédés plus durables pour la production de **principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques** critiques.

ZOOM SUR LES ACTIONS DU CSF AUTOMOBILE



Malgré la crise qui pèse lourdement sur le secteur, **la filière automobile est au rendez-vous de ses objectifs**, à travers notamment la multiplication par trois et demi en 2020 de la part de marché du véhicule électrique.

Avec son avenant, le CSF entend **accélérer** la transformation de la filière. En soulignant **l'urgence du développement des infrastructures de recharge**, le CSF se fixe notamment l'objectif de multiplier par trois la part de marché des véhicules utilitaires *zéro émission*.

Il s'agit dans le même temps de **relever le défi de l'innovation et des investissements sur les grands enjeux stratégiques d'avenir** : poursuivre les **efforts sans précédent de R&D** avec la pérennisation du CORAM, identifier les grands projets d'investissements structurants permettant de relever les défis d'avenir à l'horizon 2030, à l'image des grands investissements déjà engagés (batteries, hydrogène, ...).

Et aussi...



CSF Bois : développement d'une solution industrielle de façades préfabriquées en bois pour la rénovation et l'isolation thermique du parc de logements sociaux.



CSF Industries pour la construction : dispositif territorial et numérisé pour la réhabilitation énergétique massive de l'habitat individuel.

Souveraineté et compétitivité

La crise sanitaire a révélé des vulnérabilités de nos chaînes de valeur stratégiques qui ont conduit le Gouvernement à consacrer 35 milliards d'euros du plan de relance pour notre indépendance et notre compétitivité. Ce soutien à la compétitivité se concrétise notamment par la **baisse des impôts de production à hauteur de 20 milliards d'euros** sur deux ans, dont l'industrie devrait bénéficier à hauteur de 37 %.

D'autres dispositifs viennent compléter ce soutien, autour de priorités qui font écho aux avenants des contrats de filières, élaborés afin d'intégrer les nouveaux enjeux de la relance dans leurs projets : innover et (re)localiser.

Innover

L'industrie est un **fer de lance de l'innovation et de la recherche** en concentrant plus de 70 % des dépenses de Recherche et Développement. Capitalisant sur le succès des précédents **Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA)**, le Gouvernement a décidé d'engager une 4^{ème} édition. Grâce à France Relance, ses moyens sont significativement renforcés et passent de 10 à 20 milliards d'euros sur 5 ans, dont 11 milliards d'euros seront financés et mis en œuvre sur 2021-2022.

Le PIA 4 bénéficie largement à l'industrie, notamment au travers des **stratégies d'accélération**, dotées de 12,5 milliards d'euros au total, qui se matérialisent par des plans d'action ambitieux sur des marchés clés qui concentreront les créations d'emplois industriels de demain. Quatre stratégies ont été finalisées (notamment hydrogène décarboné, cybersécurité, technologies du quantique) et 11 sont en cours d'élaboration (5G, santé digitale, etc.).

Les filières s'engagent aussi pour l'innovation et la R&D à travers les avenants à leurs contrats de filières. Plusieurs filières structurent aussi leurs innovations stratégiques via des **comités d'orientation** mis en place avec l'Etat (cf supra).

France Relance accompagne également la recherche en consacrant 300 millions d'euros à la préservation des emplois de R&D pour maintenir les compétences et la continuité des travaux de recherche en dépit de l'impact de la crise. Par ailleurs, France Relance augmente de plus de 400 millions d'euros les crédits de l'Agence nationale de la recherche, afin de contribuer à l'émergence des solutions technologiques et industrielles de demain.

(Re)localiser

Le plan de relance prévoit également des soutiens directs aux investissements qui permettront à l'économie française de **(re)localiser et réduire notre dépendance industrielle et technologique**.

Les filières industrielles contribuent également par leurs initiatives au renforcement de notre résilience et souveraineté, notamment les CSF Mode et Luxe, Electronique et Santé, qui ont mené des travaux en leur sein afin d'identifier et de concrétiser les opportunités stratégiques de (re)localisation.

Des avancées importantes ont déjà pu être réalisées à travers les projets retenus grâce au plan France Relance (voir le dossier dédié).

Souveraineté et compétitivité : exemples d'actions des CSF

Zoom sur les actions du CSF électronique



La crise sanitaire a mis en évidence le rôle stratégique de la filière électronique dans son ensemble : fabricants de composants, fournisseurs de services de conception et d'assemblage, distributeurs.

Afin de **renforcer la résilience et la souveraineté française**, le CSF électronique poursuit l'objectif de maîtriser les technologies critiques en déployant sa feuille de route notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle embarquée. La filière se mobilise pour la construction et la mise en œuvre du **nouveau projet important d'intérêt commun européen (PIIEC)** « Electronique et connectivité » et de deux stratégies d'accélération, « électronique » et « intelligence artificielle ». Elle continue par ailleurs d'assurer la mobilisation des industriels autour des enjeux de **sécurisation des approvisionnements critiques** et lance un plan d'attractivité pour développer l'emploi dans les secteurs essentiels et se mobilise pour se projeter plus avant à l'international.

La filière prévoit également de développer une nouvelle génération de composants et **équipements d'électronique de puissance, en lien avec la filière automobile**, afin d'améliorer les rendements des futurs véhicules électriques.

Zoom sur les actions du CSF santé



Depuis la signature du Contrat de Filière des Industries et Technologies de Santé (CSF-ITS) en Février 2019, la France a connu la crise du Covid19 qui a renforcé de manière incontestable l'importance stratégique du secteur des industries et technologies de santé. C'est dans ce contexte, que s'inscrit le nouvel avenant au CSF-ITS dont les objectifs forts en matière de compétitivité et de résilience ont donné naissance à de nouvelles actions structurantes en lien avec les projets initiaux.

Ainsi, le projet **bioproduction** s'appuie sur l'émergence de technologies de ruptures pour permettre à terme de multiplier les rendements de bioproduction par un facteur 100. Ce projet a pour ambition, en permettant le développement de médicaments de biothérapie innovants et des thérapies personnalisées, de faire de la France un leader européen de la bioproduction en santé à horizon 2030. Il s'appuiera sur l'Alliance France Bioproduction et sur le Campus Biotech Digital, créés fin 2020 dans la continuité des travaux initiaux du CSF-ITS.

Le nouvel avenant renforce également les actions du projet **Intelligence Artificielle et santé**, en s'appuyant sur l'utilisation des données de santé et de l'intelligence artificielle pour créer de la valeur médicale et économique au service des patients et des professionnels de santé. L'objectif est de créer un écosystème public/privé d'envergure mondiale, avec des premières initiatives dans la cancérologie, les maladies rares ou les parcours de soins.

Le nouvel avenant propose également deux projets nouveaux sur le plan industriel : la création d'un nouveau projet structurant pour accompagner les initiatives de **relocalisation de principes actifs et médicaments essentiels** devrait œuvrer à réduire la dépendance et la vulnérabilité européenne et française en matières premières. Ce projet s'appuiera sur le tissu industriel

existant pour lancer des actions concrètes de cartographie et de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement. Il prévoit également de développer les filières de **l'Imagerie médicale** et du **Diagnostic in vitro** en France par le biais de nouveaux projets structurants. Ce renforcement de la chaîne de valeur de la filière œuvrera à réduire là aussi la dépendance française et à sécuriser la chaîne d'approvisionnement française et ses moyens de production.

Enfin, le nouvel avenant comprend également la poursuite des actions et des projets structurants initiaux, renforcées le cas échéant par de nouvelles actions: la **lutte contre l'antibiorésistance**, le développement des **Formations** et le **soutien aux PME**, le renforcement de notre **développement à l'international** par la reconnaissance de l'excellence des solutions de santé françaises et la création d'un nouveau projet concernant la **transformation numérique** de nos entreprises.

Et aussi...



CSF Mines et métallurgie : développement de standards de traçabilité communs afin de sécuriser les approvisionnements critiques, développement des chaînes de valeur du recyclage des métaux pour (re)localiser des unités industrielles.



CSF Industriels de la Mer : soutien à l'innovation grâce à la montée en puissance du CORIMER, établi sur la base des feuilles de route définies par la filière (navire écologique, connecté et autonome, nouveaux matériaux et industrie du futur, industries offshore intelligentes).



CSF Transformation et valorisation des déchets : accélération de la robotisation et numérisation de la filière afin d'augmenter la productivité et la standardisation et d'améliorer les conditions de travail.

Cohésion

France Relance consacre un tiers de ses moyens au volet Cohésion, afin d'**éviter la hausse des inégalités dans ce contexte sanitaire et économique**. L'industrie est un levier essentiel pour l'emploi, car elle mobilise des femmes et des hommes de tous horizons. Ses entreprises font vivre nos territoires et alimentent des compétences précieuses qu'il nous faut conserver.

Formation

Le Gouvernement a souhaité à travers France Relance **investir dans les compétences**. Cela implique de faciliter l'accès à la formation pour tous :

- **dans le cadre du plan #1jeune1solution**, 200 000 jeunes seront orientés et formés aux métiers d'avenir ;
- les salariés en activité partielle ou dans une entreprise en difficulté bénéficient **de nouveaux parcours de formation, plus longs et mieux structurés grâce à la mobilisation du FNE formation**. En 2020, l'Etat a adapté cet outil afin de répondre en urgence à la crise du Covid-19 en permettant aux salariés des entreprises en activité partielle de se former massivement. Dans le cadre du Plan de relance, le FNE est à nouveau mobilisé pour accompagner en 2021 les entreprises et leurs salariés (entreprises en activité partielle ou en difficulté). Les parcours peuvent prendre différentes formes : parcours reconversion, parcours certifiant, parcours compétences spécifiques contexte Covid-19 et parcours anticipation des mutations économiques. A ce titre, les conditions d'éligibilité, les taux d'intensité de l'aide selon la taille de l'entreprise et les paramètres du FNE ont été actualisés en 2021 pour répondre à ces nouvelles exigences ;
- les projets de reconversion professionnelle sont encouragés et soutenus, à travers **le renforcement des moyens du dispositif de reconversion par l'alternance « PRO-A » : 270 millions d'euros supplémentaires** seront en effet affectés par l'Etat à ce dispositif sur la période 2021-2023. Pour rappel, la Pro-A vise à faciliter, pour les salariés, un changement de métier ou de profession, ou une promotion sociale ou professionnelle, grâce à l'obtention d'une certification professionnelle, obtenue à l'issue d'une formation en alternance. Les certifications professionnelles éligibles à la Pro-A doivent être inscrites au sein d'un accord de branche étendu. Au 30 mars 2021, 67 accords de branche ont été étendus, permettant ainsi aux salariés de ces branches d'accéder à ce dispositif : les branches métallurgie, services automobiles, (interbranche) matériaux de construction, textile, papier carton, jeux jouets, industries alimentaires, etc. ont notamment vu leur accord de branche étendu.
- **un dispositif innovant et expérimental « Transitions collectives – Transco »**, né d'une co-construction entre l'Etat et les partenaires sociaux début 2021, est développé pour des salariés dont l'emploi est menacé, qui se positionnent vers un métier porteur localement. Il a pour objectif d'organiser une transition d'un métier vers un autre en évitant un licenciement. Adossé à la réglementation relative au projet de transition professionnelle individuel, notamment sur les règles d'éligibilité du projet de reconversion, Transco se construit autour de plateformes territoriales d'appui aux transitions professionnelles où se mettent en relation des entreprises ayant des salariés qui souhaitent se reconvertir et des entreprises ayant des besoins de recrutement sur un même bassin d'emploi.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'appuyant notamment sur les Territoires d'Industrie (TI), lancé fin 2020, avait pour but d'identifier les territoires pilotes pour le

déploiement du dispositif. Plus de 100 projets ont été reçus et font état d'un dynamisme partenarial et d'une volonté de « faire ensemble » au sein des territoires. Un deuxième AMI sera prochainement lancé afin d'identifier de nouvelles plateformes territoriales d'appui aux transitions professionnelles, afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire.



Emploi des jeunes

Le Gouvernement a mis en place **différents soutiens pour répondre aux problématiques d'emploi spécifiques à l'industrie** dans le cadre du plan #1jeune1solution :

- Une aide financière est attribuée aux entreprises pour l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans, en CDI ou CDD de 3 mois et plus, jusqu'à 1,6 SMIC, jusqu'au 31 mai 2021.
- Une aide exceptionnelle est accordée pour la première année d'exécution des contrats aux entreprises qui embauchent un apprenti ou un salarié en contrat de professionnalisation : cette aide, d'un montant de 5000 € pour un apprenti de moins de 18 ans et de 8000 € pour un apprenti de plus de 18 ans, est reconduite pour la rentrée 2021 et s'appliquera aux contrats conclus avant le 31 décembre 2021.

Les filières proposent aussi des actions dans leurs avenants, notamment pour soutenir l'**apprentissage** (ex : déploiement d'une expérimentation par le CSF Agroalimentaire).

Mixité femmes-hommes

Les filières ont également formulé des engagements forts pour la mixité femmes-hommes. **L'amélioration de la place des femmes dans l'industrie est un enjeu majeur pour la compétitivité et la croissance françaises** : les femmes représentent moins de 30 % des salariés de l'industrie, contre 48,3 % dans l'ensemble de l'économie¹.

Plusieurs filières s'engagent en faveur d'une meilleure représentation des femmes, comme la filière électronique qui souhaite améliorer son attractivité auprès des femmes et créer un trophée de l'électronique pour les femmes, et le CSF Industries pour la Construction à travers son Campus des métiers et des qualifications.

¹ Source : INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277675?sommaire=4318291>)

Cohésion : exemples d'actions des CSF

Zoom sur les actions du CSF mode & luxe



Les formations sont au centre des préoccupations de la filière, qu'elles soient initiales, de reconversion ou continues. Un exemple en termes d'attractivité : l'intégration de l'école de la Chambre Syndicale de la Couture au sein du **nouvel Institut Français de la Mode** en 2020 qui a permis de mettre en place une grande école internationale de rang mondial, proposant des formations allant du CAP au doctorat et une activité de recherche appliquée, visant à partir de 2022, annuellement plus de 1 000 étudiants et 3 000 cadres en formation.

D'autres actions de formation sont également prévues dans l'avenant du CSF, afin de **favoriser l'apprentissage tout au long de la vie**, le développement des compétences et l'attractivité des métiers.

Une action de communication sans précédent intitulée « **Savoir pour faire** » a été menée pour valoriser les métiers techniques, dont **le besoin est évalué à 10 000 recrutements par an**. Après une première campagne lancée en octobre 2019, et forte de son succès, une seconde campagne valorisant les parcours de formation a été lancée en novembre 2020.

L'avenant prévoit également le développement de nouveaux accompagnements notamment en matière d'accélérateurs d'entreprises de sous-traitance et de relocalisation de productions.

Zoom sur les actions du CSF nucléaire



Dans son avenant, le CSF Nucléaire s'engage dans le renforcement des compétences et de la formation en intégrant le projet de **création d'une université de métiers du nucléaire**. Cette université virtuelle a pour objectif de construire une démarche collective nationale et locale, associant notamment la filière et les Régions pour donner une lisibilité et garantir une cohérence à un écosystème complexe ainsi que pour redynamiser les dispositifs de formation. Le renforcement des compétences sera clef pour accompagner les projets ambitieux de la filière à l'export et à l'échelle nationale.

La filière souhaite également répondre aux enjeux d'attractivité de la filière et s'engage à développer les actions entreprises dans le cadre de la **démarche EDEC** (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) conclu avec le ministère du travail : il permettra à la filière d'identifier les compétences nécessaires dans les dix prochaines années, de construire de nouvelles formations, de promouvoir l'apprentissage et de mener des actions de valorisation des métiers.

Et aussi...



CSF Infrastructures numériques : développement des compétences françaises sur la 5G et les réseaux du futur, identification et partage de bonnes pratiques en matière de mixité femmes-hommes et d'emploi des personnes peu qualifiées



CSF Agroalimentaire : Dans le but d'amplifier une dynamique de création d'emplois – malgré le contexte de crise – tout en préparant l'avenir, la filière alimentaire s'engage à mobiliser ses entreprises pour renforcer l'accompagnement de ses jeunes, grâce au dispositif 1 jeune 1 solution.

Solidarité avec les PME

Le contexte économique et sanitaire actuel conduit à consolider les relations de solidarité entre clients et fournisseurs, notamment afin de réduire les risques de défaillances de certains acteurs des chaînes de valeur industrielles.

Solidarité clients-fournisseurs

Dès le début de la crise, le Gouvernement insiste particulièrement sur l'importance de mettre en place une **solidarité entre clients et fournisseurs**. Conscientes de cet enjeu, les filières ont mis en place des actions en ce sens dans leurs avenants, notamment à travers des chartes d'engagement, accompagnées par le Médiateur des entreprises.

Le Médiateur des entreprises a pour mission d'agir au plus près acteurs économiques en aidant via la médiation à trouver une solution à leurs différends. Il agit également comme accélérateur de pratiques responsables via la charte relations fournisseurs responsables, qui incite les acteurs économiques à adopter des pratiques responsables, et le label Relations fournisseurs et achats responsables, qui évalue ces pratiques. Afin de faciliter les relations entre acteurs d'une même filière et de résoudre des problèmes récurrents, le Médiateur des entreprises propose un dispositif de médiation de filière.

Ces actions viennent réaffirmer l'engagement des filières pour des relations de confiance entre clients et fournisseurs, qui permettent à terme de renforcer la compétitivité des entreprises et d'en préserver les compétences.

Programmes d'accélérateurs

L'Etat s'engage en faveur de l'accompagnement des entreprises en cette période difficile, et particulièrement des PME et des ETI.

Les Accélérateurs de PME-ETI déployés par les filières et Bpifrance sont des **programmes sur-mesure d'accompagnement des entreprises**, qui reposent sur trois piliers : un programme de formation construit en partenariat avec les meilleures écoles de commerce et d'ingénieur, des modules de conseil réalisés par des experts de haut niveau et enfin la mise en réseau entre les membres d'une même promotion et l'ensemble de la communauté des Accélérés.

Début 2021, **20 promotions d'accélérateurs de filières avaient déjà été lancées ou étaient en cours de lancement, déployés dans le cadre des CSF avec l'appui de Bpifrance**. Ces accélérateurs sont une offre sur-mesure pour permettre aux PME de monter en puissance, en aidant leurs dirigeants à prendre du recul stratégique et à renforcer leur trajectoire de croissance et de performance. Le bilan de cette accélération est très positif et démontre une grande satisfaction des dirigeants et des évolutions profondes dans les structurations et trajectoires de croissance des entreprises accélérées.

+1 800 entreprises accélérées, dont près de 500 dans les filières industrielles

+10 points de chiffre d'affaires pour les entreprises accélérées

+30 nouvelles promotions d'accélérateurs

⇒ Aujourd'hui, le Gouvernement annonce le lancement d'une trentaine de **nouveaux programmes d'accélérateurs, financés par l'Etat et opérés par Bpifrance**, pour une quinzaine de filières. Ces accélérateurs seront déployés progressivement, dès 2021.

Solidarité avec les PME : exemples d'actions des CSF

Zoom sur les actions du CSF aéronautique



La filière aéronautique a déployé une **charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière aéronautique française** en juin 2020. Un groupe de travail a été créé, en lien avec la Médiation des entreprises, pour suivre sa mise en œuvre afin d'accompagner la bonne exécution de la charte et de mesurer la qualité des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Le GIFAS et la médiation des entreprises ont conjointement nommé un médiateur de la filière aéronautique et spatiale en octobre 2020.

Des **médiateurs internes** participent au suivi du déploiement de la Charte qu'ils ont eux-mêmes rédigée et jouent un rôle particulièrement important, notamment dans le processus d'amélioration de la qualité de la relation entre les clients et les fournisseurs.

Zoom sur les actions du CSF ferroviaire



En 2016 un référentiel de la filière sur des secteurs stratégiques avait été mis en place avec le soutien de la Médiation des entreprises. En 2019, la filière Ferroviaire a lancé le projet **CARE (« Compétitivité Accompagnement Rail Emploi »)**, regroupant six PME et PMI avec des représentants d'Alstom et Bombardier, afin d'améliorer leurs performances industrielles en termes de délais de livraison et de qualité. L'avenant de la filière prévoit d'**étendre ce programme au niveau national**, ce qui permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises et de préserver l'emploi au sein de la filière.

L'avenant prévoit aussi des actions afin de répondre aux enjeux de **médiation** et de **relations de dépendance**.

Et aussi...



CSF Nouveaux systèmes énergétiques : poursuite des Challenges Energie, facilitation de la diversification des outils industriels des filières fortement impactées par la crise, augmentation du contenu local en s'appuyant sur les atouts industriels français existants.



CSF Industries de Sécurité : mise en place d'une journée « autonomie stratégique et souveraineté numérique » pour mettre en relation le secteur public de l'achat et de la sécurité informatique avec des PME et start-ups de la filière, mise en valeur du Forum international de la cybersécurité, création d'un observatoire sur les entreprises de la confiance numérique

Filière « Solutions industrie du futur »

Le secteur des machines et solutions industrielles intelligentes (mécanique, électrique, électronique, numérique, robotique, fabrication additive...) ainsi que l'offre digitale rassemble **32 000 entreprises** employant **500 000 salariés**.

Ces entreprises génèrent une offre de produits et de services (machines, solutions complexes de production et de biens d'équipement, incluant les logiciels, l'ingénierie, l'intégration et l'électro-numérique) disponibles pour l'ensemble de l'industrie, allant du secteur de l'agroalimentaire à la filière de transformation et de valorisation des déchets en passant par l'automobile, l'aéronautique, les industries pour la construction ou la santé.

Cette offre de solutions tournées vers l'industrie du futur est fondamentale pour la transformation technologique de l'industrie française et dans la montée en gamme et la compétitivité de l'ensemble du tissu industriel national.

La labellisation du CSF d'une nouvelle filière industrielle au sein du CNI

Tenant la 3ème place en termes de PIB industriel (36 milliards d'euros de valeur ajoutée), la filière est atomisée en de multiples sous-secteurs interdépendants. Au-delà de quelques grandes entreprises championnes du secteur, elle est principalement constituée de PME et d'ETI, dont des pépites méconnues, qu'il convient de rassembler et de structurer.

Le contrat stratégique de filière (CSF) « Solutions Industrie du Futur » vise à **structurer en France la filière en intégrant toute la chaîne de l'offre technologique, pour lui permettre de développer plus rapidement les opportunités nouvelles** exprimées par les filières utilisatrices (décarbonation du béton, économie circulaire, personnalisation de masse, traçabilité des produits, nouveaux process industriels liés à la mobilité électrique ou à hydrogène, rénovation thermique des bâtiments...).



Investir dans l'avenir des solutions françaises pour l'industrie du futur

La filière mettra en visibilité les offreurs de solutions dans un objectif de décloisonnement et de fertilisation croisée, au service des autres filières.

La filière « Solutions Industrie du Futur » s'engage résolument dans une stratégie collaborative, tournée vers l'action. En fédérant une communauté ouverte autour d'un projet opérationnel et d'un soutien institutionnel, et par la structuration de l'interaction avec les autres filières, le CSF a pour ambition de :

- **fournir aux filières les réponses opérationnelles** dont elles ont besoin pour soutenir leur stratégie et leur transformation, notamment en termes d'intégration et d'automatisation (numérique et robotique) ;
- **initier de nouvelles utilisations de l'offre de solutions françaises** et soutenir l'innovation des produits et services de l'offre pour monter en gamme ;
- **renforcer la compétitivité** de l'offre industrielle française et rattraper son retard sur les pays leaders dans l'Industrie du Futur (Allemagne, Italie, Chine, Corée du Sud...);
- **favoriser la mise en réseau** et faire émerger de nouveaux acteurs de l'intégration ;
- **faire connaître l'offre française** au niveau national et international.

Cette labellisation est une invitation à poursuivre la structuration du projet pour une contractualisation dans les mois à venir.

L'Industrie du futur désigne un ensemble de transformations des systèmes de production permises par les nouvelles technologies (robotique, réalité virtuelle ou augmentée, nouveaux matériaux, fabrication additive, etc.), qui permettent à l'industrie de gagner en compétitivité, monter en gamme, se réinventer pour gagner en agilité, en flexibilité, mais aussi de répondre aux nouvelles exigences en matière de responsabilité environnementale et sociétale.

Initié en 2019, le soutien du Gouvernement aux investissements pour la transformation vers l'industrie du futur a connu une accélération en 2020 dans le cadre de France Relance. En deux mois, près de 7 800 demandes, émanant à 95% de PME et portant sur un montant d'investissement de plus de 2,7 milliards d'euros, pour près de 700 millions d'euros d'aide de l'Etat, ont été déposées au guichet opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP).

En 2021, les incitations à l'investissement dans la modernisation des PME et ETI industrielles doivent se poursuivre pour éviter que les projets correspondants ne soient différés et accroissent le déficit de compétitivité français en la matière.

- ⇒ C'est pourquoi le guichet 2021, doté de 175 millions d'euros, rouvrira prochainement. Ses modalités s'inscrivent dans la continuité de celles du dispositif de 2020, avec un taux de soutien de 20% des coûts éligibles.

Lancement de la Plateforme Numérique « Solutions Industrie du futur »

La plateforme numérique, projet phare du contrat stratégique de filière, **accompagnera l'ouverture du nouveau guichet 2021 Industrie du futur**, dispositif d'aides en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur des PME et ETI industrielles du plan de relance.

Ce Hub Solutions Industrie du Futur (www.solutionsindustriedufutur.org) vise à faciliter les rapprochements et les échanges entre la demande et l'offre de solutions Industrie du futur, en mettant à disposition de l'ensemble des acteurs, offreurs et clients, **un outil dédié et fédérateur**.

Cette mise en réseau des offreurs de solutions Industrie du Futur, avec d'autres offreurs, ou en interface avec les clients industriels multi-filières, prend un relief particulier dans le cadre de France Relance, pour **renforcer la visibilité de l'offre de solutions françaises**.

Elle doit ainsi permettre de mieux répondre aux industriels investisseurs, en évitant que ceux-ci aillent chercher une offre étrangère par méconnaissance de l'offre française, ou renoncent à leur investissement par manque d'offre adaptée. Elle permet également qu'un offreur de solution soit en mesure d'identifier des besoins en dehors de sa filière habituelle, gagnant ainsi en résilience en évitant sa dépendance à un seul marché.

Pour simplifier la vie des entreprises, le Hub de la plateforme permettra aux Lauréats de France Relance ou à des industriels porteurs de projets de transformation vers l'industrie du futur de bénéficier d'un **ensemble de services : accéder au Répertoire des 1 300 offreurs de Solutions constitué par l'Alliance Industrie du Futur en partenariat avec le réseau CCI France, être accompagné pour définir son projet, notamment par le Cetim via Boost French Fab ou encore par Bpifrance, lancer un appel d'offres...**

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Barbara Pompili

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Elisabeth Borne

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr

Plus d'informations sur le site du Gouvernement dédié au plan de relance :

<https://planderelance.gouv.fr>